

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2234

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Sport - Attribution d'une subvention d'investissement au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALYM) pour son projet d'extension et de rénovation du Pôle France Aviron Lyon en partenariat avec la Fédération française d'aviron - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Sports

Rapporteur : Monsieur Florestan Groult

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2234**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Sport - Attribution d'une subvention d'investissement au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALYM) pour son projet d'extension et de rénovation du Pôle France Aviron Lyon en partenariat avec la Fédération française d'aviron - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

L'opération Travaux équipements sportifs métropolitains a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Depuis 1987, le pôle France de la Fédération française d'aviron est implanté sur le parc de Miribel Jonage (site de L'atol'). Les Pôles France et Espoir aviron Lyon poursuivent les objectifs suivants :

- renforcer les moyens de préparation de l'élite et préparer les échéances internationales,
- offrir aux sportifs, qu'ils soient étudiants ou en situation d'emploi, les conditions de préparation les plus adaptées aux nécessités de l'entraînement de très haut niveau,
- proposer aux sportifs les meilleures conditions de formation professionnelle ou supérieure en préparant une insertion sociale performante.

Depuis l'implantation du pôle France aviron sur ce site, 14 rameurs ont été médaillés aux Jeux Olympiques et plus de 50 aux Championnats du monde.

Cette implantation, alliée à la présence de plusieurs clubs formateurs de haut niveau, renforce la Métropole de Lyon comme l'une des places-fortes de l'aviron français.

II - Le projet d'extension et de rénovation des locaux du pôle France aviron Lyon

Les locaux du pôle France aviron Lyon ne répondent plus aux besoins actuels et aux exigences du haut niveau : vestiaires et bureaux trop petits, locaux peu confortables et fonctionnels, absence de vestiaires pour les entraîneurs.

Le projet, porté par le SYMALIM, a pour objectif de :

- donner accès aux sportifs et à leurs entraîneurs à des équipements de haut niveau, à rayonnement national et international (plan d'eau de 240 ha, ligne d'eau de 3 km, hangars à bateaux couverts, salle de musculation, vestiaires, salle de récupération, salle médicale et paramédicale, salle d'analyse vidéo, etc.),
- soutenir la tradition d'excellence de ce pôle et transformer les espoirs en réussite lors des prochaines échéances sportives, Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Los Angeles 2028 et en vue d'autres compétitions internationales.

À l'issue de l'extension et de la rénovation du site, ce sont de 24 à 32 rameurs qui pourront être

accueillis simultanément sur le site du lac des Eaux bleues.

En totale accessibilité, ce site sera également une référence pour le para-aviron.

III - Programme des travaux et plan de financement prévisionnel

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le SYMALIM. L'ensemble des bâtiments resteront la propriété du SYMALIM, qui accordera à la Fédération française d'aviron une convention d'occupation de 20 ans pour l'amortissement des travaux.

Le programme de travaux envisagé est le suivant :

- rénovation des trois hangars à bateaux,
- agrandissement des vestiaires et sanitaires,
- création d'un plateau de musculation,
- création d'un espace médical et d'une salle de repos.

Une salle polyvalente partagée sera créée par le SYMALIM à l'entrée du site de L'atol' permettant sa mutualisation avec les autres activités de L'atol'.

L'ensemble des travaux vise à l'excellence énergétique et environnementale et à être totalement accessible aux personnes en situation de handicap (pôle para-aviron).

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- démarrage des travaux en juin 2024,
- réception des équipements d'ici fin avril 2025.

Le coût global de l'opération est de 2 350 000 € HT.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
travaux	1 852 400	SYMALIM - autofinancement	650 000
maîtrise d'œuvre	497 600	Fédération française d'aviron	200 000
		État - Agence nationale du sport	900 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	300 000
		Métropole	300 000
Total des charges	2 350 000	Total des produits	2 350 000

Afin de financer ce projet d'envergure nationale, le SYMALIM et la fédération française d'aviron ont sollicité une aide financière auprès de l'État (Agence nationale du sport), de la Région AuRA et de la Métropole. L'article 5.3 des statuts du SYMALIM prévoit : *"la possibilité de solliciter des participations exceptionnelles [...] auprès des collectivités membres et d'autres partenaires pour financer des programmes d'aménagement dépassant le cadre de l'aménagement et de la gestion courante de l'Île de Miribel Jonage"*.

La Métropole souhaite permettre la réalisation de ce projet afin de consolider les équipements sportifs du parc de Miribel Jonage et participer à la réussite de l'équipe de France d'aviron dans les différentes compétitions internationales. Elle souhaite, aussi, par sa participation, avoir un effet d'entraînement sur les autres co-financements, indispensables à la réalisation de ce projet.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit du SYMALIM, en application de l'article 5.3 des statuts du syndicat, pour participer financièrement au projet d'extension et de rénovation des locaux mis à la disposition du pôle France aviron Lyon au sein du parc de Miribel Jonage ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 300 000 € au profit du SYMALIM dans le cadre de son projet d'extension et de rénovation des locaux accueillant le pôle France aviron Lyon au sein du parc de Miribel Jonage,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le SYMALIM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P 39 - Sport et vie associative, pour un montant de 300 000 € TTC au budget principal en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 150 000 € en 2024,
- 150 000 € en 2025.

sur l'opération n° OP39O9899.

4° - **La somme** à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 204, pour un montant total de 300 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-319829-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
